



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 03 septembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT et UN, le vendredi 03 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Josiane GRIMAUD; Serge GUICHARD (**en télé conférence**); Kevin IACOBBI; Jean-Marie PAUTRAT; Régis GALFARD; Fabien LORENZI; Patrick MAURIN; Claude CAUVIN; Bernard AUDIER; Chantal MARTEL (**en télé conférence**).

Excusés: Néant.

Secrétaire de Séance: Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie : Katia GALFARD.

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

– Conseil du 25 juin 2021:

"Par ordonnance de la Ministre de la Cohésion des Territoires, les assemblées délibérantes des communes voient les règles encadrant leur fonctionnement très assouplies afin de prendre en compte la crise sanitaire et l'actuel confinement. Les exécutifs locaux bénéficient de pouvoirs largement renforcés.

Le texte prévoit des dérogations aux règles régissant les délégations aux exécutifs locaux et assouplit transitoirement les modalités de réunion à distance des organes des collectivités, ainsi tous les moyens permettant de procéder à distance sont autorisés.

Pour la commune d'ALLONS tout va se passer par mail ou/et par vidéo conférence.

Chaque conseiller municipal a reçu l'ordre du jour et les projets de délibérations qu'ils ont renvoyé avec leur vote et/ou leur commentaire".

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (25 juin 2021)

Sur le point 5 : Dénomination et numérotation des rues de la commune d'ALLONS :

➤ Monsieur Patrick MAURIN indique que la rue «Pra Goui » n'est pas dans la liste des noms cités de cette délibération. Il manque aussi rue de « La Forge ».

▶ *Aucune nouvelle remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité avec le rectificatif sur le point 5.*

2. Rectification d'une erreur matérielle-Délibération 2021-28 Dénomination et numérotation des rues de la commune d'ALLONS

➤ Monsieur le Maire indique que la délibération N°2021-28 concernant la dénomination et la numérotation des rues de la commune, comporte une erreur matérielle de saisi. Il convient donc de corriger cette erreur.

Il s'agit de rajouter la rue de « Pra Goui » et la rue de « La Forge » à la liste des rues mentionnées dans la délibération.

▶ *À l'unanimité soit 11 voix le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE cette régularisation.*

3. Décisions Modificatives (DM) Régularisation

➤ Monsieur Serge GUICHARD 2ème adjoint aux finances présente les 3 décisions modificatives suivantes :

3.1 - Régularisation article «personnel non titulaire »

Monsieur Serge GUICHARD précise que cette régularisation concerne le départ de l'ouvrier communal et son remplacement à compter de fin août en attente d'une possible embauche.

▶ *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de virements de crédits (VC) suivants, sur le budget de l'exercice 2021*

CRÉDITS A OUVRIR

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>012 / 6413</i>	<i>Personnel non titulaire 1</i>	<i>6 100,00 €</i>
	<i>TOTAL</i>	<i>6 100,00 €</i>

CRÉDITS A RÉDUIRE

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>012 / 6411</i>	<i>Personnel titulaire 2</i>	<i>5 500,00 €</i>
<i>022 / 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>600,00 €</i>
	<i>TOTAL</i>	<i>6 100,00 €</i>

3.2 - Régularisation « Travaux de voirie rue de « Pra Goui »

➤ Monsieur Serge GUICHARD indique que pour les travaux de la rue « Pra Goui » il manquait des finances sur le compte voirie. Donc on régularise ce poste par un virement.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de virements de crédits (VC) suivants, sur le budget de l'exercice 2021 :

CRÉDITS A OUVRIR

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>011 / 615231</i>	<i>Voiries</i>	<i>3 500,00 €</i>
TOTAL		3 500,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>022 / 022</i>	<i>Dépenses imprévues</i>	<i>3 500,00 €</i>
TOTAL		3 500,00 €

3.3 - Régularisation « chapitre 014 : Paiement à l'Agence de l'Eau »

➤ Monsieur Serge GUICHARD indique qu'il s'agit d'une régularisation sur le compte « Agence de l'eau » qui doit être exact au centime près. Nous devons donc faire un versement à Agence de l'Eau de 0,50 € sur ce budget.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, par 10 voix et une abstention (M. Régis GALFARD) **DÉCIDE** de procéder au vote de virements de crédits (VC) suivants, sur le budget de l'exercice 2021.

CRÉDITS A OUVRIR

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>014 / 701249</i>	<i>Reversement redevance Agence de l'Eau</i>	<i>0,50 €</i>
TOTAL		0,50 €

CRÉDITS A RÉDUIRE

<i>IMPUTATION</i>	<i>NATURE</i>	<i>MONTANT</i>
<i>011 / 6262</i>	<i>Frais de Télécommunications</i>	<i>0,50 €</i>
TOTAL		0,50 €

4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I-1^o DE LA LOI N^o 84-53 DU 26/01/1984)

➤ Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil la situation de la commune suite au départ de l'ouvrier communal. Il est nécessaire et indispensable de le remplacer. Toutefois la situation est complexe.

En effet, M. José Manuel GONZALES a demandé une disponibilité mais étant titulaire de son poste et conformément aux statuts de la fonction publique, la commune ne peut pas prendre la décision de pérenniser le futur emploi. Après plusieurs échanges avec le centre de gestion nous nous orientons vers une solution transitoire qui serait de faire une embauche sur un poste d'un non titulaire sur une première année pour « un surcroît d'activité ».

À savoir, que cette solution ne pourra pas être renouvelée au-delà.

Par contre, du fait que ce salarié sera non titulaire, deux contrats distincts devront être établis, un par la commune d'ALLONS le second par la commune d'Angles sans toutefois modifier la répartition actuelle des horaires.

M. le Maire a réuni M. Olivier LIAUTAUD, l'adjoint de Monsieur le Maire d'ANGLES, les adjoints d'ALLONS ainsi que M. Kevin IACOBBI, chargé aussi de la supervision du travail de l'ouvrier communal pour retenir le futur employé.

Un candidat dont le profil correspondait à nos attentes a été retenu : Monsieur Logan DUBRULLE né en 1993. Celui-ci devrait venir habiter sur la commune.

Le contrat serait établi pour 6 mois renouvelable 1 fois.

Et dans un an, nous étudierons à nouveau cette question en fonction de la situation de M. José Manuel GONZALES. Si celui-ci revient nous devrions supporter la charge de son indemnité chômage.

Pour informations :

- Actuellement c'est M. Arthur CAVALLO qui remplace transitoirement l'employé communal car il travaille en station l'hiver.

- De plus, pour diminuer la charge de travail de Mme Katia GALFARD, la secrétaire de Mairie, les payes des salariés et les indemnités des élus seront désormais réalisés par le centre de gestion.

➤ Monsieur Serge GUICHARD fait remarquer qu'il est dommage que l'on doive un peu « bricoler » et passer par le motif de « surcroît d'activité ».

► Le CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix de la création à compter du 4 Octobre 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Agent Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps partiel.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée à partir du 04 octobre 2021 pour six mois renouvelable une fois seulement.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice majorée 332 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5. Acquisition d'un immeuble sur la commune d'ALLONS

➤ Monsieur le Maire revient sur la proposition d'acquérir un appartement en vente de Madame FERRAND Marguerite, parcelle G 778 situé 7 place d'Autane pour la somme de **quarante mille euros (40 000 €)**.

Comme cela avait été décidé lors du dernier Conseil, la Commission des travaux a visité ces locaux.

Monsieur le Maire indique qu'il faut maintenant prendre position. Pour cela, il rappelle que le prix de 40 000 euros comprend l'appartement avec une petite dépendance et une cave.

Il considère que c'est de l'intérêt de la commune à se constituer une réserve foncière et de pouvoir mettre à disposition des appartements à la location.

Il indique également que la proposition du prix de vente est conforme au prix du marché ;

Monsieur le Maire invite les conseillers d'intervenir.

- Monsieur Claude CAUVIN informe qu'il y a à peu près 20 000 euros de travaux à prévoir au-delà du prix d'achat (carrelage, cuisine, électricité à renforcer, chauffage...).
- Monsieur Fabien LORENZI demande quelle est la surface du bien et si cet achat s'effectue, comment se déroulera le financement.
- Monsieur Claude CAUVIN précise que la surface est d'environ 50 m² un 4 pièces avec 2 chambres.
- Monsieur le Maire précise que l'on pourrait s'orienter financièrement avec le surplus de l'opération sur la Bibliothèque – café. Le reste pourrait se faire par un prêt.
- Il indique également que la municipalité a eu une réunion avec les services fiscaux. La commune a failli être sous surveillance budgétaire car ils n'avaient pas pris en compte les rentrées financières des locations, suite aux achats fonciers. Un appel à la vigilance a été prononcé.
- Monsieur Serge GUICHARD indique que le problème se concentre sur nos emprunts qui ont été augmentés. Les services fiscaux analysent notre situation financière sur le taux d'endettement et pas sur la totalité des budgets.
- Monsieur le Maire précise que notre budget est équilibré. Avec les subventions du dernier projet on a un peu de marge.
- Monsieur Serge GUICHARD pense qu'en fait la problématique c'est de pouvoir louer ce nouveau bien. Si c'est le cas on reste dans les clous, sinon on sera en difficulté.
- Monsieur le Maire, afin de rassurer le Conseil sur ce point l'informe que la location du studio (le local de l'ancienne bibliothèque qui sera rénové) a déjà trouvée preneur.
- Monsieur Fabien LORENZI indique que de toute façon si problème il y a on peut toujours le revendre. On prend quelques risques, mais pas beaucoup.
- Monsieur Jean Marie PAUTRAT se prononce pour poursuivre cette dynamique d'acquisition d'un patrimoine foncier. Sur les dernières années le bilan est très positif et n'a pas entraîné de dérive budgétaire. De plus, nous sommes dans une période exceptionnelle pour les taux d'intérêts d'emprunts. L'État français emprunte largement à des taux très bas du fait des garanties de son riche patrimoine. On peut aussi le considérer de la même façon pour notre commune.
- Monsieur le Maire indique qu'effectivement le patrimoine de la commune nous rend solvable.
- Monsieur Serge GUICHARD, sans se prononcer contre, déclare aussi que l'investissement de la commune ne se porte pas uniquement sur de l'acquisition foncière.
- Monsieur le Maire précise qu'effectivement il y a l'investissement sur le patrimoine routier. La commune déposera une demande de financement sur cette question en fonction des possibilités au niveau du département.
- Monsieur Serge GUICHARD indique que la maison est bien placée et n'est pas chère. Mais on est peut être au bout de ces opérations d'investissements fonciers.
- Monsieur Kevin IACOBBI se prononce pour l'acquisition et renforce sa position en indiquant qu'il y a de la demande de location sur le village. De plus c'est une maison de plein pied.

- Monsieur Bernard AUDIER se dit déçu si à terme on vendait cette maison.
- Mme Chantal MARTEL se dit partante pour l'acquisition.
- Le Conseil Municipal conclut qu'après cette nouvelle acquisition, il serait sage de faire une pause sauf cas exceptionnel.
- Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'eau verra bientôt l'extinction des différents emprunts. Nous aurons donc du budget supplémentaire. C'est dommage que les services fiscaux sur le taux d'endettement de la commune ne prennent pas en compte ce budget.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention (M. Claude CAUVIN)**

- **ACCEPTE l'acquisition à titre payant de l'appartement,**
- **NOMME Monsieur Claude CAUVIN, 1^{er} Adjoint au Maire, pour représenter la commune lors de la signature des actes,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces y afférentes,**
- **CHARGE le cabinet GEOFIT EXPERT, de la rédaction et de la publication des actes administratifs nécessaires à la régularisation de cette opération,**
- **DIT que les frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune.**

6. Demande de subvention au titre du FODAC* 2021 : Achat d'un 4x4

- Monsieur le Maire reprend le dossier du projet d'acquisition d'un nouveau 4 x 4. Ce matériel pourrait coûter entre 30 000 et 35 000 euros TTC avec une benne basculante.
- Il indique que si on souhaite le faire financer par le FODAC (*Fonds Départemental d'Appui aux Communes), il faut le faire maintenant. Nous pouvons déposer le dossier pour obtenir 13 000 euros. À terme la commune devra changer son 4x4 au vu de la vétusté de l'actuel. Monsieur le Maire propose donc de déposer le dossier FODAC et budgéter le véhicule pour 2022.

➤ Monsieur Claude CAUVIN indique qu'il faut se pencher rapidement sur le changement du 4x4. Ce n'est pas forcément le kilométrage qui pose problème mais l'état général du véhicule

➤ Monsieur le Maire précise que l'on fait la demande et on le budgétise pour 2022 et détaille l'opération :

L'ensemble de l'opération a été chiffrée pour 26 778,88 €HT.
Ce plan de financement se décompose ainsi :

FODAC	13 000.00 € HT.	(49 %)
AUTO FINANCEMENT COMMUNE	13 778.88 € HT	(51 %)

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière ;**

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC),

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

FODAC	13 000.00 € HT	(49 %)
:	<i>soit</i>	
Auto financement Commune	13 778.88 € HT	(51 %)
:	<i>soit</i>	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

7. Création d'un service commun des marchés publics

➤ Monsieur le Maire rappelle la délibération de la CCAPV en date du 29 juin 2021 approuvant la création d'un service commun des marchés publics dans le cadre de la loi NOTRe. Il faut maintenant que la commune adhère à ce service commun permettant de faire une sécurisation juridique de nos achats et de nos travaux.

► **Le Conseil Municipal, à l'unanimité soit 11 voix, DÉLIBÈRE en faveur de la création d'un service commun des marchés publics.**

8. Location du studio de la Mairie

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de réhabiliter le studio (ancienne bibliothèque) pour ensuite le louer. Les travaux concerneraient en priorité la cuisine. Il faut savoir qu'il nous reste quelques fonds sur le budget travaux 2021. Monsieur le Maire ajoute qu'il a déjà contacté un artisan pour avoir un devis.

➤ Monsieur Régis GALFARD suggère de faire établir 2 devis.

➤ Monsieur le Maire se dit d'accord, c'est même une obligation d'avoir plusieurs devis.

9. Points divers

9-1 Information sur la rue de « la FORGE »

➤ Monsieur le Maire indique que les travaux commenceront lundi 6 septembre 2021. Monsieur Claude CAUVIN participera aux réunions de chantier chaque semaine. La durée devrait être d'un mois et demi. Il y aura le changement de la grille eau pluviale.

9-2 Travaux RD 52

➤ Monsieur le Maire informe que ce lundi 6 septembre 2021, le département commencera des travaux sur la RD 52. Il y aura un feu alternatif.

9-3 Panneau d'informations

➤ Monsieur le Maire rappelle que suite à une communication avec Madame la Sous-Préfète, nous avons déposé un dossier pour acquérir un panneau lumineux d'informations. Si accord, le financement devrait être de 100 %. La commune s'est rapprochée d'un fournisseur pour connaître les modalités techniques. Monsieur le Maire indique également que dans le Conseil des élus sont réticents.

➤ Monsieur Régis GALFARD indique son accord mais pose la question du lieu d'implantation.

- Plusieurs élus reprennent ce questionnaire.
- Monsieur le Maire confirme que de toute façon ce projet est conditionné par la gratuité totale.
- Monsieur Serge GUICHARD le verrait bien sur la façade de la Mairie. Il rajoute également qu'il y aura des frais sur l'abonnement.
- Monsieur le Maire le verrait plutôt sur la façade du local à poubelle. Il propose de reprendre cette discussion si nous obtenons la totale gratuité. À ce moment on se positionnera.

9-4 Bio déchets

➤ Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Commune a accepté le projet d'ALLONS pour l'installation de composteurs sur 5 sites de la commune. Nous venons de recevoir un courrier de la CCAPV précisant que l'installation a pris du retard à cause de problème d'approvisionnement.

La CCAPV nous demande de faire une communication lors de l'installation avec les ambassadeurs du tri. Du fait du nombre restreint de la population à l'automne sur la commune il propose que cette information soit reportée l'été suivant.

- Monsieur Jean Marie PAUTRAT, qui siège à la commission déchets, indique qu'il interviendra sur cette demande.
- Un débat s'engage sur les points de collectage, le manque de clarté des panneaux, les ouvertures trop étroites... En finalité l'accent est plutôt sur la problématique des refus et des erreurs de tri.

9-5 Nouvelles instances du Parc Naturel Régional du Verdon

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil que suite aux dernières élections les nouveaux élus représentant la région et les départements (04 et 83) sont :

RÉGION	Mme Sophie VAGINAY RICOURT		Maire de Barcelonnette et 1 ^{ère} Vice-Présidente du Parc Régional
	M. Jean Charles BORGHINI		Maire de La Brilliane
DÉPARTEMENT	04	M. Claude BONDIL	1 ^{er} Adjoint à RIEZ
	83	Mme Nathalie PEREZ LEROUX	Maire de La Roque Esclapon

9-6 Déclaration de Monsieur Jean Marie PAUTRAT

- En préalable il souhaite qu'après cette déclaration de principe on passe à autre chose.

« Je tiens à exprimer une protestation suite à la demande de Monsieur le Maire de la commune aux membres du Conseil Municipal d'ALLONS concernant la tenue de la fête patronale du village. Après un débat lors du pot de départ de l'ouvrier communal, sur 10 présents, l'unanimité s'est faite pour ne pas la tenir.

De plus, Monsieur le Maire me demande d'insérer le lendemain dans le site de la commune le texte suivant : « Monsieur le Maire, après avoir consulté les membres du Conseil Municipal et aux vues des conditions sanitaires actuelles d'organisation des manifestations votives a décidé de ne pas autoriser la fête du village ».

Au vue des évènements qui se sont passés les 28 et 29 août (déroulement sur 2 jours de la fête du village hormis la procession) je considère qu'il y a eu une remise en cause de la décision des élus et un non-respect de ce vote afin de ne pas être en défaut administratif.

Que dire également de la crédibilité des informations du site de la commune ? Des utilisateurs du site ont fait part de leurs incompréhensions.

De plus, le déroulement de cette fête (aucune protection, buvette...) accentué par un autre évènement vendredi soir n'est pas un bon signe donné à la population dans la situation sanitaire actuelle. Je rappelle qu'à ma connaissance la quasi-totalité des communes environnantes n'ont pas organisé d'évènement de même nature. »

- Monsieur le Maire prend acte de cette déclaration.
- Monsieur Régis GALFARD indique qu'il n'est pas d'accord avec Monsieur Jean Marie PAUTRAT. En effet il n'y a pas eu formellement de fête : l'Aïoli s'est fait sur un terrain privé avec une organisation privée, un peu de musique mais pas d'orchestre.
- Monsieur Serge GUICHARD pense que l'on aurait dû mieux gérer la communication. Il y a eu effectivement une réunion et ensuite on a changé d'avis. On aurait pu être plus consensuel. Ce qui l'a gêné dans la situation sanitaire actuelle, c'est le fonctionnement de la buvette, même moins fréquentée et le fait qu'une partie des jeunes ne soient pas vaccinés.
- Madame Josiane GRIMAUD indique que la manifestation de vendredi soir était une manifestation privée accessible aux seuls adhérents.
- Monsieur le Maire regrette que la Préfecture ait été sur ces questions contradictoire. Il donne comme exemple ce qui s'est passé à St André Les Alpes. À sa connaissance les jeunes sur ALLONS se sont tous fait tester. Pour conclure, il souhaite que l'année prochaine il y ait une vraie fête sans restriction.

9-7 Éclairage du terrain de boules

- Monsieur Régis GALFARD déplore que l'éclairage du terrain de boules reste allumé la nuit. On coupe l'éclairage public la nuit pour faire des économies et on consomme d'une manière importante sur le terrain de boules.
- Monsieur le Maire indique qu'il faut revoir le système.

9-8 Permis de construire

- Monsieur Régis GALFARD regrette qu'un refus de permis de construire de la mairie entraîne le départ d'un jeune du village. Il cite quelques exemples où l'on aurait été beaucoup moins stricte.
- Monsieur le Maire indique qu'il y a eu effectivement au final un refus de déclaration préalable, sur proposition des services instructeurs, suite à l'application réglementaire du plan d'occupation des sols qui a été voté en 1983. Le refus concerne la façade qui devait être enduite et non refaite avec des pierres apparentes. La personne a été prévenue avant le dépôt du permis. Il suffisait qu'elle change simplement sa demande pour avoir l'accord. Il précise qu'il avait émis un avis réservé sur la façade et aussi que tout le monde est logé à la même enseigne face à la réglementation. Il indique qu'il n'a pas participé à l'élaboration du POS, il l'applique. Chacun pourra donner son avis sur le nouveau PLUi.

Monsieur le Maire déplore fortement la fausse information qui aurait été donnée par un agent des services des permis de la CCAPV qui aurait indiqué qu'il s'agissait de la part de la Mairie d'un avis de refus total.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 45***